

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 18 Tros mois... 8

Poste:

Un an... 35 fr. Six mois... 18 Tros mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20c Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAYAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 22 DÉCEMBRE

AU PALAIS-BOURBON

Séance d'hier lundi.

L'ordre du jour appelle la discussion sur les crédits du Tonkin et de Madagascar.

M. Freppel paraît à la tribune. Aussitôt le silence se fait, et il se produit un grand mouvement d'attention.

L'évêque d'Angers se déclare opposé à tout projet d'évacuation.

L'évacuation mettrait, à l'en croire, la Cochinchine en péril. Ce serait pour la France la honte et le déshonneur.

La droite proteste avec véhémence.

— Vous n'avez pas le droit de dire cela ! s'écrie M. le duc de Bisaccia.

Les opportunistes applaudissent à outrance.

La conquête de la Cochinchine, continue M. Freppel, est l'une des meilleures choses que l'Empire ait faites. Perdre cette colonie serait un grand malheur.

La France, s'écrie-t-il, ne nous a pas envoyé dans cette enceinte pour la déshonorer (?). — Vifs applaudissements à gauche.

Il ne faut pas confondre le principe de l'expédition avec la façon déplorable dont cette expédition a été conduite.

— Applaudissez maintenant, crie ironiquement M. Tony Révillon aux opportunistes.

Ceux-ci ne se pressent pas de déferer à cette invitation.

Cependant M. l'évêque d'Angers persiste à déclarer que l'abandon du Tonkin mettrait en péril tout notre empire colonial. C'est là une opinion qui nous paraît être excessive. Il serait plus facile de soutenir que le maintien de l'occupation du Tonkin compromettrait non-seulement notre empire colonial, mais encore la sécurité de la France elle-même.

M. Freppel insiste sur cette considération que l'évacuation nuirait au prestige de la France dans l'Extrême-Orient.

L'orateur est fréquemment applaudi par les ministériels et interrompu par les exclamations de la droite.

M. Keller demande la parole.

M. Freppel dit qu'on ne peut abandonner là-bas sans défense 4 ou 500,000 chrétiens. Selon lui, l'évacuation donnerait le signal de l'extermination.

M. l'évêque d'Angers essaye de démontrer que la possession du Tonkin nous assure des avantages financiers et économiques vraiment extraordinaires.

Il se déclare opposé à l'occupation partielle et partisan de l'occupation totale.

Puis, éprouvant quelque fatigue, il demande et obtient un instant de repos. La séance est suspendue pendant quelques minutes.

A 3 heures 45, M. l'évêque d'Angers continue son discours.

Dès l'origine, il s'est abstenu de voter des crédits pour l'expédition; mais du moment que cette expédition a été engagée « malgré son abstention », il se croit obligé de la soutenir.

Il importe de rester au Tonkin, d'y établir l'annexion et le protectorat et non pas de se résigner à la situation d'assiégés dans le Delta.

L'orateur blâme M. le général de Courcy d'avoir eu la singulière idée de faire un roi. C'est uniquement à cette faute que nous avons eu, d'après lui, les épouvantables massacres de l'Annam.

Quant aux ressources du Tonkin, elles sont, dans l'opinion de M. l'évêque, considérables et de nature à nous récompenser largement de tous nos sacrifices.

La France ne pardonnerait jamais, soit à une majorité, soit à un gouvernement, l'abandon de l'Annam et du Tonkin. Ceux qui l'ordonneraient tomberaient infailliblement sous le mépris public. (Applaudissements au centre. — Bruit à droite.)

— Si vous ne me comprenez pas, crie l'évêque à l'opposition conservatrice, tant pis pour vous !

Au nom de l'honneur et des intérêts français, M. Freppel s'élève contre tout projet

d'abandon de l'expédition de Madagascar.

Il invite la Chambre à voter la totalité des crédits demandés par le gouvernement en y attachant cette signification que la France ne renoncera à aucune de ses conquêtes.

Nous ne savons, dit-il en terminant, ce qu'il adviendra plus tard de nos mémoires livrées aux passions des hommes, mais un jour viendra sûrement où la justice reprendra ses droits, où elle nous glorifiera d'avoir soutenu la cause de la France, de l'humanité et de la civilisation.

L'orateur quitte la tribune, salué par une triple salve d'applaudissements opportunistes.

M. Jules Delafosse dénonce le caractère injurieux pour la droite de certaines déclarations de M. Freppel, caractère injurieux souligné par les applaudissements républicains. — Applaudissements à droite.

On n'a pas le droit de flétrir une politique sanctionnée par le pays. On n'a pas le droit d'accuser de trahison une politique inspirée par le souci des plus chers intérêts de la patrie.

On n'a pas le droit de contester le patriotisme d'une fraction de cette assemblée, patriotisme qui est au moins à la hauteur de celui de M. Jules Ferry et de ses approbateurs. — Nouveaux applaudissements à droite.

Laissons de côté ces accusations, ajoute l'orateur. Etablissons l'actif et le passif du Tonkin, les dépenses certaines et les recettes probables, et voyons quel parti s'impose à la sagesse de la Chambre.

L'orateur prouve que l'occupation nous obligera à immobiliser indéfiniment la-bas de nombreuses troupes françaises. On a parlé de la constitution d'une armée indigène; mais qui nous assure qu'à la première alerte du côté de la Chine, cette armée ne passerait pas à l'ennemi ?

Mais du moins le Tonkin nous promet-il des avantages en rapport avec nos sacrifices ? M. Delafosse ne le pense pas. Et, à l'appui de son opinion à cet égard, il en appelle au témoignage d'un commerçant et d'un républicain, M. Lalande.

L'orateur estime que l'honneur national ne nous oblige pas à persister dans une entreprise reconnue détestable. Notre armée s'est assez couverte de gloire pour avoir le droit de se retirer fièrement du Tonkin.

On a cité tout à l'heure l'exemple de l'Angleterre.

A-t-on donc oublié que la Grande-Bretagne s'est retirée du Soudan, du Transvaal, du Zululand ? Croit-on que dans la conférence de Constantinople son représentant fasse moins bonne figure que celui de la France ?

On a parlé du devoir de protection qui nous incombe vis-à-vis des chrétiens du Tonkin.

Notre protection, elle s'est manifestée jusqu'à ce jour par son impuissance à prévenir et à réprimer les massacres.

D'ailleurs, rien ne nous empêcherait de prendre là-bas nos garanties, et notre flotte est assez forte pour faire respecter au besoin les amis que nous laisserions derrière nous.

Si le ministère avait pris l'engagement d'apporter à la Chambre une solution sur le principe de l'évacuation; s'il avait demandé un crédit pour préparer l'abandon du Tonkin et procéder au rapatriement de nos soldats, la droite aurait accordé les millions demandés.

Mais l'opposition ne peut concéder des crédits, dont le vote serait une approbation donnée à une politique condamnée par l'intérêt de la France et par le pays.

Ces paroles soulèvent sur les bancs conservateurs une double salve de bravos et d'applaudissements prolongés.

ÉLECTION LÉGISLATIVE

DE TARN-ET-GARONNE.

Le département de Tarn-et-Garonne a procédé dimanche à l'élection rendue nécessaire par l'invalidation, qu'a prononcée la Chambre, des quatre députés conservateurs élus en octobre.

31 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE COMPAGNON INVISIBLE

Par ANAÏS SÉGALAS

XVI

LE VENGEUR DE WILLIAM (Suite)

James était tout frémissant de colère, mais d'une de ces colères d'autant plus redoutables qu'elles n'ont ni cris ni larmes, une de ces colères blanches qui, au lieu d'empourprer le visage, le rendent livide, et sous lesquelles on sent quelque chose d'impitoyable.

— Vous ne voulez pas vous battre ? dit-il.

— Non.

— Vous y êtes bien résolu ?

— Oui.

— Eh bien, adieu ! dit James en se dirigeant vers la porte; d'après ce que vous m'avez dit, je vois que votre femme ignore tout; je vais la prévenir qu'elle a épousé celui qui a tué en duel son premier mari.

— Vous ne ferez pas cela ! s'écria Léopold épouvanté.

— Je fais toujours ce que je dis, répondit James, d'un ton résolu et glacial.

Léopold courut à lui et lui saisit le bras pour le retenir, en s'écriant :

— Vous n'irez pas !

Puis, tout à coup, lui lâchant le bras, il le laissa marcher et lui dit :

— Vous ne pourrez pas la prévenir, vous ne savez pas où elle est.

— Oui, je sais qu'elle est à Genève.

— Et quand ce serait, dit Léopold, il y a beaucoup d'hôtels à Genève.

— Je sais qu'elle est à l'hôtel de la Couronne.

Léopold tressaillit et reprit d'une voix tremblante d'émotion :

— Qui vous fait supposer cela ?

— Je ne le suppose pas, je le sais : c'est M. Félicien d'Ervaux qui me l'a dit tout à l'heure.

— Le malheureux ! s'écria Léopold.

— Vous voyez bien qu'il a dit vrai; votre émotion me le prouve assez.

Il ouvrit la porte pour sortir.

— Je vous dis que vous n'irez pas ! s'écria Léopold; d'ailleurs, je vous devancerai.

— Ce sera difficile, dit James, en le repoussant d'une main de fer, et en le faisant reculer de plusieurs pas, le gardien n'est plus là, nous sommes seuls, dit-il, en mettant la main sur la clé, et je puis, en m'en allant, donner un tour de clé à la porte.

Et comme Léopold faisait un mouvement pour

s'élançer, il ajouta :

— Du reste, c'est inutile, j'ai loué un landau dont les chevaux sont excellents, et le cocher, dût-il les faire crever, sera payé de manière à vous devancer.

— Oh ! par grâce, par pitié, dit Léopold, qui devint suppliant, n'apprenez pas à ma femme ce cruel secret !

— Mon devoir est de la prévenir, dit James; votre union avec elle est un sacrilège. Vous n'avez qu'un seul moyen de m'imposer silence : c'est de vous battre avec moi.

— Mais après le duel, dit Léopold, si je suis blessé, vous profiterez de cette blessure qui ne me permettra peut-être ni de marcher ni d'agir, et vous n'en irez pas moins, inflexible, inexorable, lui apprendre la vérité.

— Oui, certes, dit James. Mais, reprit-il d'un ton sinistre qui faisait froid au cœur, si je vous tue je me lairai; je vous en donne ma parole. Il sera inutile de parler, puisque la tombe se chargera de vous séparer d'elle.

» A plus forte raison si vous me tuez, vous serez certain que votre secret sera bien gardé : il n'y a rien de silencieux comme la mort.

— Eh bien ! monsieur, s'écria tout à coup Léopold, j'accepte le duel; votre jour, votre heure ?

— Mon jour, dit James, mais à l'instant; je ne veux pas vous quitter; me croyez-vous assez naïf

pour vous laisser le temps de la prévenir et de préparer une fuite ?

— Fuir, monsieur ! s'écria Léopold avec indignation, j'ai promis de me battre ! vous m'insultez !

— Je ne parle pas de vous, mais d'elle; vous trouveriez un prétexte à lui donner pour la faire partir en toute hâte et la dérober à mes recherches, avant de vous rendre sur le terrain. Nous allons nous battre sans délai.

XXVII

UN TÉMOIN NOUVEAU

— J'ai prié vos deux amis, continua James, de nous attendre dans le parc, voilà vos témoins tout trouvés; moi, je prendrai les deux premiers venus, deux touristes ou deux paysans, que nous rencontrerons en chemin, qu'importe ? Quant aux armes, nos témoins trouveront bien le moyen de nous en procurer, ne fût-ce que les revolvers que tous les voyageurs ont dans leur poche. Allons retrouver vos amis.

Il sortit de la maison; Léopold le suivit éperdu, en se disant que si l'un des deux ne restait pas sur le terrain, James apprendrait tout à Valentine. C'était la séparation, c'était le désespoir.

Quand ils furent dans le parc, ils y trouvèrent Félicien et le petit vicomte de Fleurval, qui les attendaient.

— Messieurs, leur dit James, voici votre ami,

Étaient en présence les deux listes déjà concurrentes lors des élections générales :

La liste conservatrice, comportant les quatre invalidés se représentant : MM. Prax-Paris, Brunel, Trubert, Arnault.

Et la liste républicaine, composée des quatre anciens députés sortants non réélus : MM. Lasserre, Chabré, Flamens, Cambe.

La *Petite France* donne des résultats qu'elle déclare ne pas être définitifs, différentes erreurs, dit-elle, ayant été commises dans le dépouillement du scrutin.

Le *Ralliement* publie en effet la dépêche suivante :

« Montauban, 24 décembre, midi.

» Par suite d'une erreur dans les additions préfectorales, les résultats ne sont pas proclamés.

» Trois conservateurs, Prax-Paris — Trubert — Arnault, tiennent la tête.

» Lasserre, républicain, vient ensuite, puis notre ami Brunel.

» Les quatre conservateurs seront forcément élus. »

Quoi qu'il en soit, la *Petite France*, en dernière nouvelle, annonce avoir reçu une dépêche de Montauban qui donne MM. Lasserre et Cambe, républicains, et MM. Prax-Paris et Trubert, conservateurs, élus.

Mais les renseignements du *Français* sont moins favorables aux républicains. Au moment de mettre sous presse, cette feuille a reçu la dépêche suivante de Montauban :

« Le résultat n'est pas encore communiqué par la préfecture.

» On voudrait déclarer élu M. Lasserre en place de M. Brunel. Plus de cinq cents bulletins conservateurs illégalement annulés par certains bureaux républicains sont si certainement valables qu'il sera impossible à la commission de recensement de ne pas les rétablir. Malgré toutes les manœuvres de certains bureaux, prévues et annoncées depuis quelques jours, l'élection des quatre conservateurs est absolument indiscutable. »

Une dernière dépêche de Montauban, mise en circulation par le ministère, donne MM. Prax-Paris et Trubert, conservateurs, et MM. Lasserre et Cambe, républicains, élus.

Cette série de dépêches contradictoires dénotent d'indignes manœuvres, et les chiffres si variables donnés par les agents du pouvoir finissent par être suspects aux républicains eux-mêmes.

Chronique générale.

LES DÉPUTÉS DU NORD.

Les députés conservateurs du Nord vont fonder à eux seuls un nouveau groupe parlementaire, qui aura pour mission exclusive de discuter et d'arrêter en commun les mesures propres à sauvegarder les intérêts politiques, industriels et agricoles de ce département.

L'initiative de cette création est due à MM. des Rotours et Lefèvre-Pontalis.

M. Léopold de Jonceray, qui va se battre en duel avec moi.

— Ah ! je me doutais bien, s'écria Félicien, que l'entretien que vous commenciez de la sorte finirait par une provocation. Mais quelle peut être la cause de votre querelle ? N'est-il donc aucun moyen d'arranger cette affaire ?

— Non, dit James, d'une voix brève, c'est impossible.

— Puis-je compter sur vous, Félicien, et sur votre ami, pour me servir de témoins ? demanda Léopold.

— Nous sommes à votre disposition, répondirent les deux jeunes gens, en prenant un air important.

Félicien se redressa, boutonna sa redingote comme il l'avait vu faire dans les drames, et au milieu de l'émotion inévitable que lui causait cette demande, il ne put s'empêcher de se dire tout bas avec orgueil :

— Être témoin, cela pose bien ; le duel est à la mode.

» Mais quels sont les témoins de monsieur ? dit-il en désignant James.

— Oh ! je saurai bien en trouver, répondit James... Eh ! tenez, le hasard me vient en aide.

Leur montra deux officiers français, qui venaient d'entrer dans le parc pour visiter la demeure de Voltaire. Ils s'avançaient la tête haute, la taille cambrée, la poitrine bombée, et portaient d'un air

PUBLICITÉ DES EXÉCUTIONS CAPITALES.

La commission de la Chambre, chargée d'examiner la suppression de la publicité des exécutions capitales, a tenu une réunion dans laquelle il a été décidé qu'on retrancherait du texte de la loi adoptée par le Sénat la faculté donnée au ministre de l'intérieur d'ordonner la présence à l'exécution de la totalité ou d'une partie des prisonniers.

Cette disposition a été considérée comme une peine que l'autorisation administrative n'a pas le droit d'infliger.

La commission a maintenu le principe de la nécessité de la présence d'un certain nombre de personnes à l'exécution.

Elle avait auparavant repoussé une proposition de M. Delattre, tendant à l'abolition de la peine de mort.

STATISTIQUE APPÉTISANTE.

L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux a cherché quel a été le sort des soixante-seize présidents de la Convention.

Dix-huit ont été guillotins, trois se sont suicidés, huit ont été déportés, six incarcérés, quatre sont devenus fous et vingt-deux ont été mis hors la loi.

Tous ceux qui ont eu l'honneur d'être élus deux fois ont payé cet honneur de leur vie.

GOBLET EN TARN-ET-GARONNE.

L'Avenir de Lot-et-Garonne nous apprend que, par décision du ministre des cultes en date du 12 décembre, neuf desservants cesseront de recevoir, à partir du 1^{er} janvier prochain, le payement des traitements ou des indemnités attachés à leur titre, si, à cette date, l'autorité diocésaine n'a pas procédé à leur déplacement, conformément à l'invitation de M. le ministre.

LA SURTAXE DES SUCRES.

Le ministre de l'agriculture, dans une entrevue avec les délégués des chambres de commerce de Nantes, Marseille et Bordeaux relative à la question de prorogation de la surtaxe des sucres étrangers, a déclaré formellement que le gouvernement ne se rallierait au principe de cette prorogation qu'à la condition de lui maintenir son caractère provisoire.

Le nouveau délai qui serait accordé aux producteurs français aurait surtout pour but de leur permettre d'améliorer leur outillage bien inférieur à celui de la concurrence européenne.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 décembre.

Les cours des rentes françaises sont très-fermes, grâce aux bons achats du comptant : le 3 0/0 est à 80.25, l'amortissable à 82.90, le 4 1/2 0/0 nouveau à 109.25.

Très-bonne tenue du Crédit Foncier à 1,340 fr. Un coupon de 30 fr. sera payé le 2 janvier. Le titre revient donc à 1,310 fr. pour un revenu de 60 fr.

L'obligation foncière 1883 est, en tous points, comparable aux obligations de chemins de fer et coûte 12 à 15 fr. de moins. En vendant une obligation Nord pour acheter une foncière 1883, on gagne une année de revenu.

fier et superbe l'uniforme militaire et l'épée au côté.

James marcha droit à eux, les rejoignit, et les salua avec sa raideur habituelle, il leur dit :

— Messieurs, je suis d'un pays où l'on n'aborde personne avant de lui avoir été présenté, et il faut une circonstance bien urgente pour que je me présente moi-même. Je me nomme James Harwing, je suis d'une riche et estimable famille de New-York. Monsieur, dit-il en désignant Léopold, se nomme M. de Jonceray, je veux me battre avec lui, je ne connais personne en Suisse, et je viens vous prier de me servir de témoins.

Les deux officiers se regardèrent avec étonnement et répondirent :

— Ce sont de ces services que l'on ne refuse pas, monsieur.

— Merci, messieurs ; maintenant veuillez mettre le comble à votre obligeance : il faut que ce duel ait lieu sur le champ et nous n'avons pas d'armes. Voulez-vous nous prêter vos épées ?

— Soit, dit un des officiers ; mais nous devons avant connaître les causes de la provocation.

— C'est notre secret, messieurs ! s'écria Léopold.

Il avait été convenu entre James et lui que la cause du duel resterait inconnue aux témoins.

En cas de mort de l'un des deux adversaires, Valentine devait ignorer le terrible secret, ce qui

La Société Générale est à 447.50.

Lo Société de Dépôts et Comptes courants cote 398.75.

Le syndicat du Panama maintient à grande peine le cours de 407.50. Il faut savoir comment se fera le versement des 125 fr. appelés.

Le Crédit Lyonnais cote 525 et est par conséquent en baisse de 1 fr. 25.

Pas de changements notables pour les actions des grandes Compagnies de chemins de fer français qui sont toujours bien tenues.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Hier, on a affiché à la porte de la Mairie que jeudi prochain 24 décembre, le Conseil municipal de Saumur se réunira à 7 heures 1/2 du soir pour procéder à l'élection du Maire.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

RESULTATS DE L'ANNÉE 1885.

Balles tirées pendant l'année.

| | |
|----------------------------------|-------|
| Fusil Gras à longues distances.. | 2,308 |
| Fusil Gras au tir réduit..... | 2,013 |
| Revolver d'ordonnance..... | 627 |
| Carabine de précision..... | 4,730 |
| Pistolet Flobert..... | 247 |
| Total..... | 6,925 |

Il a été fait 47 séances dans lesquelles 5,497 balles ont été mises dans la cible, soit un résultat moyen général de 70,70 p. 0/0.

Le résultat moyen général de 1884 n'avait été que de 62,44 p. 0/0.

Le Président, G. DOUSSAIN.

Les Tramways saumurois

Les travaux des tramways marchent activement ; les rails sont déjà établis sur plus de six kilomètres, et tout fait espérer que l'inauguration de cette ligne aura lieu au printemps prochain.

Nous nous empressons de publier la lettre suivante de notre honorable correspondant M. Prouteau, qui entrevoit, avec les tramways qu'il préconise si chaudement, tout une ère de prospérité pour les pèlerinages à Candès, célèbres par la mort de saint Martin :

« Saumur, le 21 décembre 1885.

» Mon cher Directeur,

» Je suis de l'avis de mon aimable ex-contradictoire Patathon : les tramways saumurois arrivent un peu tard ; mais tard ou non, ils sont arrivés, et les travaux s'en échelonnent assez bien, je crois, à la grande satisfaction des amis de notre cher pays.

» Les travaux de terrassement atteignent déjà Turquant, et, en prévision de la marche continue de ces travaux sur Fontevault, on peut voir à Montsoreau des rails qui n'attendent plus que leur pose ; ce qui ne tardera pas, à la façon dont marche l'entrepreneur.

» De là une pointe sur Candès réjouira toute la contrée, en faisant espérer une com-

est été impossible si, en qualité de témoin, Félicien en eût été instruit. Avec la meilleure volonté du monde de le lui cacher, il en aurait fait la confidence à tant de personnes que bientôt elle aurait tout appris. Félicien était un reporter de salon, qui n'aurait jamais manqué de faire circuler ce racontar à sensation.

— Ce duel, dit James aux officiers, est un legs de famille ; il est inutile que nos témoins en sachent la cause.

— Un legs de famille ! reprit Félicien. Au fait, je crois me souvenir que M^{me} de Jonceray s'appelait M^{me} Harwing, quand nous l'avons connue. Vous devez être un parent de son premier mari.

— Un parent éloigné, s'écria Léopold effrayé.

— Votre rôle, messieurs, continua James, consiste à régler les conditions du combat et à partir avec nous à la recherche d'un terrain. Acceptez-vous ?

— Marchons, dirent les officiers.

James monta avec eux dans le landau qui l'avait amené à Ferney. Léopold, qui, de son côté, avait loué une voiture qui l'attendait, et se trouvait assez grande pour contenir plusieurs personnes, y monta avec les deux jeunes gens.

Les deux voitures se suivirent dans la vallée, pour faire halte en même temps, quand on trouverait un endroit assez solitaire pour y chercher un terrain favorable.

(A suivre.)

munication ferrée jusqu'à Chinon, et en amenant à la basilique de Saint-Martin, à Candès, ces beaux et grands pèlerinages, dont nous savons que l'on s'occupe déjà jusqu'à Poitiers.

» Que l'on soit partisan ou non des pèlerinages, là n'est point la question, mais bien dans ce fait que le tramway à vapeur qui s'exécute en ce moment du côté de Montsoreau rendra des services considérables aux catholiques, aussi bien qu'aux libres-penseurs.

» C'est, en effet, le propre de tout ce qui est bon d'être utile à tout le monde.

» Et voilà pourquoi ceux-là même qui étaient autrefois des opposants deviennent des auxiliaires.

» Si vous voulez vous en souvenir, mon cher Directeur, j'ai dit dès le premier jour qu'il ne fallait voir dans ces petits chemins de fer que leur utilité, sans acception de parti ni d'opinion. Je suis heureux que le public me donne aujourd'hui raison pleine et entière. Et je le répète bien haut : si j'ai pu, par ma petite influence, contribuer à l'éclosion de ces chemins de fer économiques, qui feront, un jour, le bonheur de mon pays, j'estimerai que ma vie n'aura point été inutile, ni vide, et je terminerai ma carrière en répétant avec joie cette belle parole que tout le monde devrait avoir au cœur :

Transi beneficiando.

» Recevez, cher Directeur, la nouvelle assurance de toute ma considération.

» PAUL PROUTEAU. »

ENCORE M. BURY !

M. Bury, totalement inconnu tant qu'il a été député, est maintenant en passe de devenir célèbre, mais d'une célébrité qui ne serait pas du goût de tout le monde.

Voici ce qu'on nous écrit :

A M. LE DIRECTEUR DE L'ECHO SAUMUROIS.

« De mieux en mieux, Monsieur le Rédacteur !

» Quelle étrange morale est donc celle qui se pratique aujourd'hui ?

» Ainsi, voilà un « petit doigt » qui a la prétention d'absoudre l'un des personnages de sa saynète en nous le montrant :

» 1^o Acceptant par faiblesse le brouillon d'une dénonciation qu'il accepte également d'adresser au ministre.

» Est-il besoin de faire l'observation qu'il y a des faiblesses avec lesquelles un homme qui se respecte ne pactise pas ?

» 2^o En écrivant ensuite au « personnage bien connu » : « Je me suis empressé de écrire au ministre... Je vous assure que je n'ai rien ménagé, et que si le ministre s'occupe sérieusement de son mandat, il sera bien édifié sur le compte de son procureur. »

» 3^o En présentant le démenti adressé à la *Petite France* comme un acte loyal vis-à-vis du public et surtout vis-à-vis de « la personne bien connue » avec laquelle on donne à entendre que la première lettre (celle de la dénonciation) aurait été concertée.

» Il trompe tout le monde ce personnage, surtout ceux qui lui proposent l'infamie qu'il accepte — sauf à en modifier les termes.

» En définitive, Monsieur le Rédacteur, cette lettre n'a fait tant de bruit que parce qu'il s'agissait d'un haut fonctionnaire du parti. Mais combien d'autres ont dû être écrites ! Combien de démarches faites qui ont pu aboutir à des persécutions, des procès, des destitutions ? — à moins qu'elles n'aient dispensé de vrais coupables de l'action de la justice ! — Ceux-là le savent qui en ont subi la haine ou la protection.

» C'est à se demander si une telle propagande n'a pas été aussi fatale à la République qu'à ceux qu'elle se proposait d'atteindre.

» UN DE VOS LECTEURS. »

» N. B. Le *Patriote de l'Ouest*, dans un article signé « Joanne-Magdelaine », ne traitait pas la chose aussi plaisamment que le *Patriote* du 18 décembre sous la signature du « Petit doigt » sybillin. Il est vrai qu'entre les deux articles, M. Joanne-Magdelaine ne faisait plus partie du *Patriote de l'Ouest*. »

LA TARTUFERIE DE LA « PETITE FRANCE »

Nous avons raconté, d'après l'Electeur, l'histoire navrante d'un ouvrier d'Angers qui, faute de travail, s'est vu sur le point de mourir de faim, ainsi que sa femme et son enfant.

L'Electeur, en rapportant le fait, avait au moins la loyauté d'avouer que la première personne qui eût accordé quelques secours à cet infortuné, était un « curé de la ville ». Cette vulgaire bonne foi — dont il convient de tenir compte à la feuille radicale et pré-trophobe, — la *Petite France* ne l'a même pas eue.

Le canard de M. Wilson raconte (évidemment d'après l'Electeur, bien qu'il ne cite pas ce journal) la triste histoire de l'ouvrier en question; mais il lui en coûterait trop d'avouer que ce pauvre homme a été tiré de peine par un de ces « curés » qu'il calomniait quotidiennement. Le « curé » de l'Electeur est remplacé dans la *Petite France* par « une personne charitable ». Il faudrait aux scribes de la feuille rouge trop de courage et d'impartialité pour faire savoir à leurs lecteurs que ladite « personne charitable » porte une soutane et un rabat.

Ce qui n'empêchera pas, à l'occasion, la *Petite France* de parler de la TARTUFERIE des cléricaux. Mais le peuple commence à voir, maintenant, de quel côté se trouvent les tartufes, ceux qui le trompent, le bernent et le grugent à plaisir, — et de quel côté ses vrais amis. (Anjou.)

LES SOUFFRANCES DE L'AGRICULTURE.

On écrit de Loudun au *Journal de l'Ouest* :

« Les affaires ont été bien mauvaises à Loudun, le mardi 15. Le jour de foire si impatientement attendu par nos cultivateurs pour leur permettre de réaliser les ressources dont ils ont besoin pour les règlements de fin d'année, n'a pas donné les résultats espérés.

« Le prix du blé ne se relève pas plus que le prix de l'orge et de l'avoine, le bétail s'est moins bien vendu qu'à Thouars et à Bressuire.

« Le vin de la dernière récolte est sans prix et sa qualité nuira peut-être à sa vente.

« La Chambre des députés ne fait rien pour venir en aide à l'agriculture, et ce n'est pas sans une très-vive appréhension que nous avons vu dans les journaux que M. Méline, l'ancien ministre de l'agriculture du ministère Ferry, nommé président de la Commission chargée d'examiner les propositions de lois présentées par des députés des départements agricoles, s'était prononcé résolument contre tout relèvement des droits soit sur les blés, soit sur les bestiaux.

« C'est là un mauvais symptôme et il est à craindre que la même majorité qui vient de procéder aux invalidations scandaleuses du Tarn-et-Garonne, de la Lozère, de l'Ardèche, des Landes, ne résiste aux désirs légitimes des 23 millions d'agriculteurs qui souffrent si cruellement depuis plusieurs années. N'est-il pas équitable d'accorder aux producteurs français des droits protecteurs équivalents aux surcroits de charges payés par eux ? N'est-il pas de la dernière évidence qu'un producteur américain, roumain ou indien, qui paye trois fois moins d'impôts que le cultivateur français, doit produire à beaucoup meilleur marché et venir ruiner sur les marchés français de Nantes, Bordeaux, Marseille, Le Havre, les

producteurs de la Vienne, de la Loire-Inférieure, d'Indre-et-Loire, de la Beauce, qui doivent payer les charges d'un budget de quatre milliards ?

« Il est bien urgent que par des économies nombreuses, par des diminutions du nombre des fonctionnaires, on puisse diminuer les impôts et protéger en même temps les produits français par des droits équivalents aux charges supportées en plus par le cultivateur français.... »

MIREBEAU. — Des héritiers bien pressés sont les parents du sieur C...

Pendant que le sieur C..., assez gravement malade, était en traitement à l'hospice, ils ne trouvèrent rien de mieux que de se partager ses hardes.

Aussi, lorsqu'il revint guéri dans sa maison, le sieur C... ne trouva plus ses meubles.

Pas content du tout, il a juré de les déshériter. (Journal de la Vienne.)

LES VAGABONDS DANS LES CAMPAGNES.

On lit dans l'Echo du Loir :

« Les tribunaux correctionnels de La Flèche et de Mamers n'ont eu à juger, à leurs audiences de cette semaine, que des vagabonds et des mendiants; ces gens-là pullulent de plus en plus; on en voit partout, ils ne font défaut nulle part; ils terrorisent nos campagnes. Voici quelques détails qui nous parviennent sur les hauts faits de plusieurs d'entre eux.

« Le vendredi 4 décembre, M. l'abbé Lemesle, curé de Livet (canton de Saint-Parten), sortit vers huit heures du soir, dans son jardin; la nuit était fort obscure. Soudain, il entend parler. — Qui est là? — Ce n'est pas de la noblesse, pour sûr! — Eh bien! nommez-vous? — Et le digne ecclésiastique voyant surgir une grande blouse blanche, rentra dans sa cuisine, où sa bonne et son petit domestique tremblaient de peur. — M. le curé, dit la première, ne sortez pas, ils sont plusieurs; je vous en prie, ne sortez pas! — Cependant l'intrus devenait plus bruyant.

« Dans le but d'éloigner ce ou ces vagabonds qui s'étaient permis de franchir la clôture du presbytère, M. le curé tira un coup de revolver en l'air; puis il ajouta: « Nommez-vous, ou je tire sur vous. — Je ne suis pas de la noblesse! » répliqua de nouveau l'individu. Alors, M. Lemesle tira un second coup en l'air en appelant au secours.

« Les domestiques étaient d'autant plus effrayés que, dans le courant de la journée, un autre individu — incarcéré depuis — avait demandé à parler à M. le curé. — Il n'est pas là! — Je vais faire un tour dans le bourg, et si j'apprends qu'il est ici, vous allez me le payer! — L'idée que l'homme, qui avait proféré cette menace, profitait d'une nuit obscure pour revenir, augmentait les craintes des habitants du presbytère.

« M. de Caignou, maire, et son adjoint, ayant entendu leurs appels, accoururent avec le plus louable empressement. L'indi-

vidu fut appréhendé au corps et enfermé dans une écurie; malheureusement, on le laissa libre le lendemain matin. Il se rendit au Petit-Valbray, où il fut on ne peut plus insolent avec les jeunes filles de la ferme, et l'on a dû, là encore, le jeter dehors.

« Les populations, disséminées dans des habitations isolées, sont bien décidées, nous écrit-on, à se défendre contre toute invasion de ce genre et à repousser, au besoin par la force, toute tentative criminelle de leur part. — Avis donc aux vagabonds!

« La semaine dernière également, sept rôdeurs effrayaient de la même façon que le précédent, les fermes des communes de Saint-Rémy et de Neufchâtel. A la ferme des Brousses, en cette dernière commune, ils ont notamment exigé 24 livres de pain: 3 livres par personne. »

DEUX HOMMES ET UN CHEVAL SOUS UN TRAIN.

On lit dans le *Journal de Rennes* :

« Mardi dernier, un accident qui pouvait avoir les suites les plus graves s'est produit au passage à niveau de Rocabey, au moment de la manœuvre d'un train.

« Un garçon de l'hôtel du Commerce, à Saint-Malo, étant allé promener le cheval d'un voyageur, revenait vers la ville après s'être arrêté un instant à l'hôtel Frésil, quand, son cheval s'étant emballé, il ne put le contenir devant le passage à niveau, où arrivait perpendiculairement un train de charbons.

« Le gardien du passage lui fit en vain des signes désespérés; le cavalier, bien qu'accoutumé aux chevaux, ne put parvenir à vaincre l'impétuosité de sa monture, tondue la veille et rendue par ce fait d'une extrême sensibilité.

« Un malheur paraissait inévitable. Le gardien s'élança à la tête du cheval pour l'arrêter; le cheval se cabra, le train arrive, et, par un hasard providentiel, envoie rouler à droite et à gauche de la voie le cheval, le cavalier et le gardien.

« Tous trois se relevèrent assez fortement contusionnés, mais sans blessures graves. »

En ce moment où les œufs frais sont si chers, nous recommandons à nos lecteurs le *Saccharo-Crème* qui a obtenu le diplôme d'honneur au grand Concours culinaire du 29 janvier 1885, réunissant à Paris les principaux cuisiniers du monde entier. — A l'aide de ce produit on prépare en 5 minutes de délicieuses crèmes et gelées de toutes sortes. — Seul dépôt, ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean. — Prix : 4 fr. 40 c. le flacon.

ON TROUVE
Au Grand CAFÉ de l'UNION
A SAUMUR
LE JOCKEY
Délicieux Apéritif blanc mousseux.

PONTVALLAIN, Sarthe, le 22 juin 1885. Une voisine éprouvait des malaises et un mal de tête atroce, l'appétit était complètement perdu, les forces étaient épuisées; la pauvre femme croyait mourir, tellement elle était faible; on eut recours à vos Pilules suisses. Trois jours après le mieux se fit sentir, huit jours plus tard l'appétit était revenu et le mal disparaissait rapidement; au bout de trois semaines cette femme reprenait son travail habituel, sans plus rien ressentir. Beaucoup d'autres personnes du pays ont fait venir également de vos Pilules suisses, dont elles ont obtenu les meilleurs résultats. Je vous autorise à publier ma lettre. Chaligné, garde-particulier; à M. Hertzog, 28, rue de Grammont, à Paris.

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 22 décembre

LES PETITS MOUSQUETAIRES, opéra-comique en 3 actes et 5 tableaux, par MM. Paul Ferrier et Jules Prével, musique de Louis Varney.

Grand Atlas Départemental de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes coloriées, texte contenant la matière de 10 volumes in-8°. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio, coloriées avec soin. 1 volume relié. Prix : 90 fr., payables 5 fr. par mois.

Guerres de la Révolution et du premier Empire, 13 volumes in-8°, contenant 166 cartes et plan, gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas reliés contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix : 100 fr., payables 5 fr. par mois.

L'Art National, par H. Du Cleuziou. Des origines à la Renaissance du XIII^e siècle. 2 vol. illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix : 80 fr.; relié 100 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 20 décembre 1885.

Versements de 69 déposants (12 nouveaux), 16,694 fr. 09.

Remboursements, 30,806 fr. 27 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

Marché de Saumur du 19 décembre

| | | | | | |
|---------------------------------|-----|--------------------------|-----|-----|----|
| Blé semence (l'h.) | — | Huile de noix | 50 | 120 | — |
| From. 1 ^{er} q. (l'h.) | 15 | Graine tréfle | 50 | — | — |
| Froment (l'h.) | 77 | — lin. | 50 | — | — |
| Halle, moy. n ^o | 77 | — luzerne | 50 | — | — |
| Seigle | 75 | Foin (dr. c.) | 780 | 75 | — |
| Orge | 65 | — Luzerne | — | 780 | — |
| Avoine h. bar. 50 | 8 | Paille | — | 780 | 40 |
| Fèves | 75 | Amandes | 50 | — | — |
| Pois blancs | 86 | Cire jaune | 50 | 19 | — |
| — rouges | 80 | Chanvres 1 ^{er} | — | — | — |
| Colza | 65 | — qualité (52k.500) | 42 | — | — |
| Chevevis | 50 | — 2 ^e | — | 40 | — |
| Farine, culas. | 157 | — 3 ^e | — | 38 | — |

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

1 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE VILLAGE DÉSSERTÉ

Conte de Noël.

Il faisait un temps à ne pas mettre quatre chiens dehors. Un seul eût été un meurtre. Aussi les barbets, pas plus que les garçons et les filles du beau pays normand, n'avaient garde de s'y risquer. Pas un pelisson sur les routes, pas une bambine dans les vergers. Toutes les maisons étaient closes, sommeillant dans les feuilles sèches et l'herbe jaunie; mais, par l'huis entr'ouvert, il se répandait dans les sentes boisées et les ravines escarpées, couronnées par un ciel noir, des odeurs de broches chargées de volailles, de boudins ruisselants dans la lèche-frite et de châtaignes fumantes.

C'était la Noël et les pauvres comme les riches avaient allumé les cuisines et chauffé les fours dont les plaques rougies chantaient, faisant concurrence au tic-tac de la grosse horloge au battant éclairci et dont le cadran étincelant marquait onze heures.

Si un mendiant en tournée, la jambe alourdie et sa maigre besace sur l'épaule, eût collé son œil inquiet contre les petits carreaux, mal équilibrés et plantés de travers des chaumières en torchis et aux

tois de chaume, il eût ouvert une bouche démesurée et eût senti son estomac se serrer avec angoisse.

Quelle bombance!... Il eût été capable, le pendard, de briser les vitres.

Chez Jean Laffers il n'eût pas eu cette peine: on lui eût simplement crié d'entrer, de s'asseoir à un coin de la cheminée et de prendre sa part du festin.

La table était fournie, mais la maison hospitalière, la cuisine large, et la victuaille abondante.

C'était un brave homme que ce Laffers, un cultivateur, pas autre chose, mais qui avait travaillé ferme dans sa jeunesse et aujourd'hui avait du bien. Il avait commencé avec rien, oh! presque rien, un lopin de terre, gagné par son père, qui se louait en journée chez les gros propriétaires du pays. C'était un habile par exemple, un courageux avec cela et l'ouvrage ne pesait pas dans ses mains. Le fils avait suivi l'exemple du père et petit à petit la pelote s'était faite, ce qui ne l'avait pas empêché, malgré les mauvaises années, les pertes de bétail, les pluies, les gelées et les grêles, d'élever une nombreuse famille.

Sa pauvre femme était morte le jour de la Saint-Magloire, il y avait déjà quatre années de cela, et il vivait seul avec une servante qui avait vieilli dans la maison et lui était restée fidèle.

La seule distraction de Jean Laffers, ou plutôt le

seul reproche qu'on lui fit, c'était une sorte de mystère dont il enveloppait sa vie, se trahissant régulièrement tous les huit jours et dont personne au village n'avait la clef.

Le dimanche, après une messe basse qu'il paraissait pressé d'entendre, il attelait sa carriole et s'éloignait de tout le galop de sa jument du côté de Saint-Valery-en-Caux.

Qu'il plût, qu'il neigeât, quel temps qu'il fût, il partait et revenait invariablement à la tombée de la nuit.

Que pouvait-il avoir à faire dans cette tournée et pourquoi était-il toujours seul et dissimulait-il à tous le but de sa promenade?

A part cette cachoterie, dont on lui en voulait un peu au village, car cela durait déjà depuis plusieurs années, Jean Laffers était bien le meilleur des hommes et sa porte était bien connue.

Tous ceux qui étaient dans la peine en prenaient le chemin, et, s'ils étaient restés en route, le vieux aurait été les chercher lui-même.

« Père Laffers, voilà ce que c'est.

« Je m'en doute, c'est de l'argent qu'il te faut.

« Non, ce serait une trop grosse somme, j'ai pensé qu'avec ta signature...

« Je n'entends rien à toutes tes paperasses, tu auras la grosse somme. »

Si un pauvre diable mourait à Menneville, car on meurt partout, même au village, le premier qui ap-

paraissait derrière le corps, après la famille, c'était Laffers. Aux coups de cloche, on était sûr de le voir arriver, son bonnet de laine à la main, prêt encore à rendre service et donner la pièce au sacristain comme s'il y était pour quelque chose. S'il était question d'un enfant, il pleurait à chaudes larmes, car il disait qu'il n'y avait jamais trop d'enfants et que le pays en manquait.

Oh! les enfants, il en était fou.

S'il avait été plus riche, il n'est pas un gars qu'il n'eût établi et une fille qu'il n'eût mariée.

Menneville avait trois rosiers par année, dont la dot mignonne était servie par Jean Laffers.

Les enfants qu'il ne pouvait doter et enrichir, il les visitait, il les recevait, et tout en donnant une veste à celui-ci, des sabots à celui-là, il les fêtait et saisisait toutes les occasions de leur faire passer quelques bonnes heures.

« C'est toujours autant de pris sur la masse, » disait-il.

Aussi tous les petits mauvais sujets de Menneville, et le nombre y est grand comme partout, accouraient à son appel, car ils aimaient le brave homme. Ce n'était pas un monsieur, ils faisaient bien la distinction, mais un paysan qui s'habillait et parlait leur patois comme eux, avait leurs goûts, savait leurs besoins et de plus possédait quelque instruction qu'il s'était donnée lui-même.

(A suivre.)

EUGÈNE MORET.

ÉTRENNES 1886

Bon Marché Réel.

GLACES

DAVEAU, DOREUR

14, RUE DU PUIIS-NEUF, 14
SAUMUR

GRAVURES

VOIR LES PRIX AFFICHÉS

BRONZES D'ART & D'AMEUBLEMENT

TELS QUE :

Jardinières, Cache-pots, Flambeaux, Bougeoirs, Candélabres, Pendules, Plats décoratifs, etc.

Garnitures de Foyer : Chenets et Galeries de tous Styles, Pare-étincelles, etc.

Garnitures de Bureau : Encriers, Presse-papier, Coupe-papier, Plumiers, etc.

Coffrets à Bijoux, à Mouchoirs, à Gants.

Articles pour Fumeurs : Pots à tabac, Services complets, Cendriers, Porte-allumettes, etc.

Coupes, Buires, Statuettes, Bibelots spéciaux pour Étrennes.

CADEAU

Offert par la Maison BONVALET-GAUTIER, rue Nationale, 26, Saumur.

500 grammes SUCRE

pour rien à toute personne qui fera un achat de 10 fr. en une seule fois et consistant en épicerie de toutes sortes (sucre excepté), Vins fins français et étrangers, Liqueurs, etc.

La Maison Bonvalet est connue pour vendre le meilleur marché de tout Saumur.

NOËL & PREMIER DE L'AN

L'Épicerie Parisienne

MAISON F. TARODE

Rue d'Orléans, 38, & rue Dacier, 38

Met en vente un grand choix d'Articles de Noël tels que : Arbres, Crèches, Sabots, Bûches, etc.

Bonbonnières, Coffrets, Nécessaires, Boîtes laques, Bois, et autres ARTICLES de fantaisie.

Vannerie, Faïence, Porcelaine, etc.

Bonbons, Dragées, Pralines, Chocolats, Fondants unis et fourrés.

Marrons et Fruits glacés, Mandarines, etc.

Vins fins et Liqueurs, Vins de Bordeaux et Vins de Champagne, etc.

Tous ces Produits sont vendus en qualité supérieure et aux prix les plus réduits. (937)

FABRIQUE de Treillages pour clôtures, échelas en châtaigniers de toutes dimensions pour vignobles.

Treillages avec piquets, 0.75 le mètre sans piquets, 0.55 —

Echelas de 1^m50... 48 fr. le mille
— 1^m60... 55 —
— 1^m80... 58 —

Les Echelas sont aiguisés d'un bout. S'adresser à M. JEUNETTE, quai de Limoges, 44.

VENTE EN GROS ET DÉTAIL.

3, Rue d'Orléans, 3

OURTOULE

Fumiste-Tôlier

Grand assortiment d'appareils de chauffage.

Cuisinières, poêles, grilles à coke, cheminées fonte, tôle et faïence, chenets, porte-pelles et pincettes, poterie de fonte émaillée et émaillée, buanderies, etc., etc.

Construction de fourneaux de cuisine, calorifères de cave, calorifères portatifs et sur place, exécution garantie.

Fours de Boulanger et Pâtisier. Prix modérés.

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7.

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs ; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

A VENDRE

CROISÉES, PORTES et PLACARDS de toutes grandeurs

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Présentement ou pour Noël prochain.

BONNE ÉPICERIE

A laquelle on pourrait joindre un débit.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE

MAGASIN de MERCERIE

Et Rouennerie

Très-bien achalandé.

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges.

Breveté s. o. b. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^d de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mutiler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières. (904)

Offres et Demandes

Comptable demande travail chez lui ou petite comptabilité. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 15 ans pour apprendre un état. S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher ou jardinier, la femme comme cuisinière ou femme de chambre. Ecrire à M. GRAVELEAU, à Montilliers, canton de Vihiers. (909)

ON DEMANDE une domestique sérieuse, pouvant offrir de bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

BALS DE SOCIÉTÉ, bals de noces, bals de famille, soirées dansantes. M. GOICHON, piston solo de l'Harmonie Saumuroise, 66, quai de Limoges, dirige les bals et fournit les musiciens. (834)

CIDRE MOUSSEUX première qual., 20 fr., 230 litres. — MAUERT, à Nozay (Loire-Inférieure).

INJECTION PEYRARD

Ex-Pharmacien à Alger
Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubéba ! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours.
RAPPORT : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 2 ans, 80 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans ; le résultat n'a point donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 184 Européens a donné 184 guérisons. »
Chez l'inventeur, M. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse.
Dépôt à Saumur, pharmacie GABLIN.

GUÉRISON CERTAINE

DE TOUTES LES Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS, Psoriasis, Acné, etc., des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science.
Le traitement ne dérange nullement du travail ; il est fait la nuit et les jours, il procure, dès le deuxième jour, le soulagement et une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIR, pharmacien spécialiste, 11, rue St-Louis, à MELUN (Seine-et-Marne). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance.

EN VENTE

ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE

(Arrondissement de Saumur)

P. GODET

Éditeur, Imprimeur-Libraire.

Se trouve également aux librairies DÉZÉ, JAVAUD, GUILLEMET et GIRARD, à Saumur, et chez M^{me} veuve FILLOCHEAU, libraire à Doué-la-Fontaine.

Prix : 10 centimes.

VIENT DE PARAÎTRE :

Le Gouvernement Militaire de Saumur

PAR G. D'ESPINAY

Une Brochure in-8 avec Carte

PRIX : UN FRANC

Chez M. DÉZÉ et chez M. JAVAUD, libraires, rue Saint-Jean.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

VOUS QUI TOUSSEZ ? Rappelez-vous que les **BONBONS GRAMONT** au goudron sont le seul remède radical de la **Toux, Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Enrouement**. — D'un goût agréable, d'une absorption facile (les enfants les sucent par plaisir), ils économisent vingt fois leur prix en épargnant à ceux qui toussent l'achat de pastilles, pâtes pectorales, tisanes, etc., etc., et amènent rapidement la guérison. — Demandez conseil à votre médecin et toujours sa réponse sera invariable : **« Vous toussiez ; sucez des Bonbons Gramont. »**
Prix : la boîte 1.75 ; 1/2 boîte 1.25. Méfiez-vous des imitations. Exiger rigoureusement la signature de D^r GRAMONT.
Dépôt à Saumur : pharmacie GABLIN, rue d'Orléans, 27, et princ. pharm.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 DÉCEMBRE 1885.

| Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | |
|------------------------------|---------------------------|----------------|-----------------------------|---------------------------|----------------|----------------------------------|---------------------------|----------------|-------------------------|---------------------------|----------------|
| | Clôture préc ^d | Dernier cours. | | Clôture préc ^d | Dernier cours. | | Clôture préc ^d | Dernier cours. | | Clôture préc ^d | Dernier cours. |
| 3 % | 80 15 | 80 15 | Est | 782 50 | 782 50 | OBLIGATIONS. | | | Gaz parisien | 522 50 | 522 50 |
| 3 % amortissable | 82 85 | 82 90 | Paris-Lyon-Méditerranée | 1236 25 | 1237 50 | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | | | Est | 377 75 | 376 50 |
| 3 % (nouveau) | 82 85 | 82 90 | Midi | 1185 | 1185 | — 1865, 4 % | | | Midi | 387 | 387 50 |
| 4 1/2 % (nouveau) | 105 85 | 105 70 | Nord | 1525 | 1522 64 | — 1869, 3 % | | | Nord | 395 75 | 395 75 |
| Obligations du Trésor | 109 20 | 109 25 | Orléans | 1330 | 1325 50 | — 1871, 3 % | | | Orléans | 386 50 | 386 25 |
| Banque de France | 513 | 513 50 | Ouest | 840 | 857 50 | — 1875, 4 % | | | Ouest | 389 | 387 75 |
| Société Générale | 4760 | 4730 | Compagnie parisienne du Gaz | 1462 50 | 1470 | — 1876, 4 % | | | Paris-Lyon-Méditerranée | 387 50 | 386 |
| Comptoir d'escompte | 447 50 | 447 50 | Canal de Suez | 2170 | 2175 | Bons de liquid. Ville de Paris | | | Paris-Bourbonnais | 366 | 366 |
| Crédit Lyonnais | 980 | 990 | C. gén. Transatlantique | 490 | 488 75 | Obligations communales 1870 | | | Paris-Bourbonnais | 366 | 366 |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1327 50 | 1340 | Russe 5 0/0 1870 | 94 75 | 94 | Obligat. foncières 1879 3 % | | | Canal de Suez | 580 | 580 |
| Crédit mobilier | 290 | 291 25 | | | | Obligat. foncières 1883 3 % | | | | | |

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur,